



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

Délivrance des arrêts de travail.

Question écrite n° 12162

### Texte de la question

M. Bertrand Petit attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention au sujet de la délivrance des arrêts de travail. En effet, depuis maintenant quelques mois, la caisse primaire d'assurance maladie a placé sous objectifs les médecins généralistes afin de diminuer la délivrance des arrêts de travail de 20 % au niveau national. Cette méthode, plutôt inédite, inquiète et embarrasse les professionnels de la santé du point de vue de la déontologie médicale, si bien que nombre d'entre eux ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite et qui avaient initialement fait le choix de poursuivre leur activité afin de ne pas aggraver les problèmes liés à la démographie du corps médical décident finalement de fermer leur cabinet. Aussi, au regard du manque de médecins généralistes plus que criant en France et aux problèmes de désertification médicale, il lui demande les mesures d'apaisement qu'il compte prendre en direction de cette profession de nature à préserver leur mobilisation aussi indispensable que décisive.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bertrand Petit](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12162

**Rubrique :** Assurance maladie maternité

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 octobre 2023](#), page 9133

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)